



Stratégie inclusion internationale

Depuis de nombreuses années, l'ARIFTS, à travers ses trois sites de formation d'Angers, de Laval et de Nantes, est engagée dans une dynamique d'échanges et de développement des relations internationales permettant à ses apprenant·es d'investir, dans leur parcours de professionnalisation, les espaces européens et internationaux. Découvrir de nouvelles pratiques professionnelles, s'ouvrir et se confronter à la diversité et à l'interculturalité sont des atouts précieux pour ces travailleur·euses sociaux en devenir.

Cette volonté d'ouverture au monde s'inscrit dans les principes énoncés par la charte associative de l'ARIFTS : le respect de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et des solidarités, la reconnaissance de la dignité humaine et de l'altérité, la promotion de la bienveillance et de la prévenance. Conformément à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et au Guide de l'inclusion de l'Agence Erasmus+ France, l'ARIFTS s'engage à ce qu'aucun·e apprenant·e ou salarié·e ne soit écarté·e d'un projet de mobilité en raison de sa situation sociale, économique, géographique ou sanitaire.

Conformément aux huit obstacles définis par le programme Erasmus+ — handicap, santé, obstacles sociaux, économiques, géographiques, culturels, liés à la discrimination ou au système éducatif — l'ARIFTS porte une attention particulière aux personnes ayant moins d'opportunités : situations de handicap ou de maladie de longue durée, boursiers sur critères sociaux, personnes résidant en zone rurale ou en quartier prioritaire de la ville. Au-delà des critères accordés de droit par l'Agence Erasmus+ France, l'ARIFTS a fait le choix d'élargir ce socle en reconnaissant également les apprenant·es résidant dans une commune classée en zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) ou à une adresse classée en quartier prioritaire de la ville (QPV).

Les personnes concernées peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement de la mission Mobilité Internationale et Outre-Mer durant toutes les étapes de la mobilité : de sa préparation au retour, en passant par sa réalisation. La responsable de la mission et les référent·es et internationaux (6), nommés par site et par filière, communiquent ainsi régulièrement auprès des apprenant·es et auprès des salarié·es concernant les informations relatives aux actions, aux dispositifs et à la documentation autour des mobilités.

L'ARIFTS promeut également des actions spécifiques en direction des personnes ayant moins d'opportunités : à dossier et demande équivalents, la priorité de financement est donnée aux personnes en situation de handicap, bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux, résidant dans une commune ZFRR, dans un QPV ou les plus éloignés de l'international. Une aide au montage du projet par entretiens individuels leur est ainsi systématiquement proposée, en plus des réunions collectives. La recherche de financements complémentaires et la mise en œuvre concrète de la mobilité en fonction des besoins individuels sont particulièrement mises au travail dans ce cadre.